



## Participation déjeuner supprimée

Par **gl1**, le **19/02/2014** à **22:10**

Bonjour,  
Depuis plusieurs années (+ de 10 ans), mon entreprise propose un restaurant d'entreprise et participe en partie au coût du repas.  
Suite à la mise en place d'une nouvelle organisation, on m'a demandé d'aller sur un autre site sur lequel il n'y a pas de restaurant d'entreprise.  
On me propose des chèques restaurants, mais pendant un mois je n'ai droit à aucun titre restaurant (durée nécessaire pour avoir droit à percevoir des tickets restaurants) et aucune participation, et on me refuse de faire des notes de frais.  
J'ai notifié mon refus de devoir supporter la perte de cette participation pendant un mois, tout en acceptant le déplacement pour accompagner le changement.  
La RH a dit qu'elle reviendrait vers moi, mais plus de 3 semaines sont passées sans aucun retour. Elle joue la montre.  
Une société a-t-elle le droit de supprimer la participation déjeuner de manière unilatérale à des fins d'organisation ?  
Que puis-je faire ?  
En vous remerciant pour vos retours.

Par **moisse**, le **20/02/2014** à **09:17**

Bonjour,  
Avant de déclencher un conflit, et participe en partie au coût du repas.  
Citation  
Cette participation ne peut pas être prise en charge par l'entreprise, mais par son C.E., sauf à figurer sur le bulletin de salaire au titre d'un avantage en nature.  
Demandez donc à votre CE de voter cette participation à votre bénéfice.  
Un accord évitera un litige toujours dommageable au salarié.

Par **gl1**, le **20/02/2014** à **09:41**

Merci pour votre réponse, et je vais en discuter avec le CE qui jusqu'à présent n'a pas réagi sur ces mouvements de site individualisés, non organisés et riche en manquement (perte de cette prise en charge pendant un mois, déménagement du poste informatique et des dossiers réalisé par l'employé, annonce de la date exacte du déménagement à J-2 ...)